

AFFAIRE N° 28. - Acquisition d'un terrain de 2 917 m2 appartenant à Monsieur MAILLOT Laurent.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 2 917 m2 sis à Saint-François dans une boucle du CD 43 au PK 3 en vue de la construction d'une école.

Ce terrain, évalué en 1968 à 6 000 000 de Frs CFA par les Domaines, a fait l'objet de la part de Monsieur MAILLOT, d'une proposition de vente sur la base de 10 200 500 Frs CFA. Après de nombreuses tractations, Monsieur MAILLOT a accepté de réduire sa prétention à 7 500 000 (SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE) Frs, prix acceptable compte tenu de la situation de cet immeuble.

Je vous prie, en conséquence, de m'autoriser à imputer une somme de 7 500 000 Frs CFA sur l'emprunt que la Municipalité a sollicité de la C.A.E.C.I. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.